RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision modificative du 7 mars 2023 fixant la liste des représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nancy

NOR: JUSB2308211S

Le premier président de la cour d'appel de Nancy

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections pour la composition du comité social d'administration placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nancy en date du 8 décembre 2022 ;

Vu notre décision en date du 23 décembre 2022 :

Madame Lucile BANCAREL, membre suppléant de la liste UNSA SJ - USM, n'exerçant plus ses fonctions dans le périmètre du service pour lequel le comité social d'administration est institué;

Madame Catherine MEUNIER AVERT, ayant été désignée, le 17 février 2023, en remplacement par lesdites organisations syndicales ;

Décide:

Article 1er

La liste des représentants siégeant au sein du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nancy est fixée comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSa SJ - USM (2 sièges)	LACOUR Ghislaine SERRADO Antoine	DESIRONT Christophe MEUNIER-AVERT Catherine
CGT - SM (1 siège)	MICHAUD Sherley	ERHARDT Sandrine
CFDT – Fédération INTERCO (1 siège)	L'HUILLIER Marie-Pierre	SCHREYER Maurice

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 7 mars 2023.

Le premier président,

Marc JEAN-TALON